



Madame, Monsieur,

Vous êtes intéressé·e par notre formation en sellerie.

Si vous souhaitez nous rencontrer et découvrir cette formation en activité, vous pouvez nous rendre visite de septembre à mi-décembre, de février à fin mars.

Au préalable, prévenez-nous de votre visite.

Les jours travaillés sont les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h. Nous organisons deux fois durant la formation une opération portes ouvertes le vendredi et le samedi (une en avril et une autre en novembre).

Vous êtes salarié·e dans une entreprise. Vous pouvez bénéficier du financement du coût de votre formation et rémunération par le biais du CPF de transition (dispositif remplaçant le congé individuel de formation). Pour l'année 2019 ce sont les OPACIF (OPCO) qu'il faut contacter. Dès 2020, la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale prendra le relais.

a) *Conditions administratives à remplir pour faire votre demande :*

- 1) **si vous êtes en CDI** : il faut justifier d'une ancienneté de 24 mois, discontinu ou non, dont 12 mois dans la même entreprise, quel que soit la nature des contrats de travail successifs.
- 2) **Si vous êtes en CDD** : il faut avoir travaillé 24 mois, consécutifs ou non au cours des 5 dernières années, dont 4 mois en CDD consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois.

Exclus de ce dispositif : les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation, les contrats conclus avec un jeune au cours de son cursus scolaire ou universitaire, les CDD qui se transforment en CDI, les CUI CAE (Contrat Unique d'Insertion. Contrat d'Accompagnement à l'Emploi).

b) *La rémunération durant le CPF :*

La rémunération est maintenue sur le temps de travail sous réserve d'assiduité en centre de formation et en stage en entreprise. Ce qui est réalisé hors temps de travail n'est pas rémunéré.

**Calcul de la rémunération** : Elle est calculée sur la base d'un pourcentage du salaire moyen de référence (12 mois précédant le début de l'action de formation pour les salarié·e-s en CDI. Pour les CDD, le salaire moyen de référence est calculé sur la base des derniers mois en CDD à l'exclusion des contrats CUI CAE, apprentissage, professionnalisation).

**Montant** : Pour un salaire inférieur ou égal à deux Smic, la rémunération est maintenue à 100 %.

Pour un salaire supérieur à deux Smic, la rémunération s'établit à 90 % pour les formations s'étalant sur une année ou 1200 heures pour les formations en discontinu ou à temps partiel. **Vérifiez les prises en charge possible auprès de l'organisme auquel vous dépendez, elles peuvent différer.**

c) *Procédure à suivre* : à minima 4 mois avant le début de l'entrée en formation.

- 1) **Contactez votre OPACIF** (FONGECIF, FAF, UNIFORMATION, AFDAS...) auquel votre employeur reverse ses fonds pour l'année 2019. Dès 2020, il faudra contacter la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale.
- 2) **Participer à la réunion d'information** de l'organisme.
- 3) **Prendre rendez-vous avec un·e conseiller·ère** pour construire votre projet de formation.
- 4) **Demandez une autorisation d'absence à votre employeur** (en précisant : l'intitulé, les dates, la durée, l'organisme de formation) et la faire parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception ou en main propre en demandant un accusé de réception.
- 5) L'employeur a un mois pour répondre. Passé ce délai et sans réponse de sa part, la demande est considérée acceptée.
- 6) **Demandez le dossier de prise en charge auprès de l'OPACIF (2019), la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale (2020).** Faire compléter le dossier par le centre de formation, vous et votre employeur. Rédiger une lettre de motivation et un CV à destination de la commission paritaire. Votre conseiller OPACIF peut vous aider dans vos démarches.

- 7) **Déposer le dossier complet 60 jours avant le début de la formation auprès de l'OPACIF (2019) la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale (2020).** Votre dossier sera examiné lors de la commission qui précède votre entrée en formation au plus tard. En cas de réponse négative, vous pouvez déposer un recours en apportant des éléments nouveaux.

Vous allez trouver plusieurs documents dans cette lettre :

A conserver :

	Un plan de formation comprenant les dates des périodes centre/entreprise
	Liens vers la fiche RNCP CAP sellerie générale
	Liens vers la fiche Carif Oref CAP sellerie générale

Si vous souhaitez être convoqué-e aux tests et entretien de sélection, il faudra nous faire parvenir les documents suivants complétés :

	La fiche administrative
	Le curriculum vitae
	La lettre de motivation
	Copie carte d'identité
	Copie examen Education nationale
	Copie assurance responsabilité civile

Avant votre entrée en formation, des tests et entretien de sélection auront lieu sur une journée maximum :

- Nous débuterons par une information collective,
- Nous vous fournirons un questionnaire écrit portant sur votre connaissance du milieu, votre motivation, sur les bases en géométrie... (durée : une heure).
- Nous vous demandons de réaliser le traçage, le découpage, le montage et le collage avec du double-face en fonction des instructions (durée : une heure).
- Ensuite, nous vous recevrons pour un entretien d'une ½ heure.

A la suite des tests, vous aurez une réponse sous 15 jours à 3 semaines par courrier ou courriel. Si la réponse est positive, nous vous indiquerons la procédure administrative à suivre, et nous vous joindrons les informations nécessaires pour la rentrée : le plan de formation détaillé, la liste d'outillages, le nom du ou de la formateur-riche, le règlement intérieur (à lire, imprimer et nous retourner signé, la fiche en cas d'accident à compléter et nous retourner, la liste hébergement.

Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez plus de précision.

Dominique BESCOND.

**FORMATION SELLIER·IERE**  
**891 heures en centre, 210 heures en entreprise au minimum**

SEMAINES	COURS PRATIQUES	COURS THEORIQUES
1-3 (36 heures)	Module 1 : Apprentissage et maîtrise de la machine à coudre.	Présentation du métier et de ses opportunités.
4 (108 heures)	Module 2 : Exercices de maîtrise de la couture machine.	Application des diverses coutures.
5-9 (180 heures)	Module 3 : Travail de la mousse et confections de selles, coussins et couchettes	Application des diverses mousses. Prises de côtes. Coussinage.
10 (36 heures)	Module 4 : Couture manuelle	Divers fils et utilisation.
11 à 13 (108 heures)	Module 5 : Fabrication capots et protections. Capotage, winch	
14 à 21 (275 heures)	Module 6 : Tauds et capotes	Prises de côtes des tauds
22 à 23 (72 heures)	Module 7 : Vaigrage, gainage et rideaux	Divers matériaux
24 (36 heures) 25 (9 heures) Et en partie 26 (31 heures)	Module 8 : Les réparations Module 9 : Bilans Module 10 : Divers (TRE, égalité, développement durable, SST)	

**STAGES EN ENTREPRISE**

- 6 semaines de stage en entreprise (3 semaines en janvier, 3 semaines en mars/avril)
- Développement durable : sensibilisation aux éco-produits, au tri des déchets
- Information sur l'égalité des droits sont mis à disposition dans la bibliothèque.

+ 6 semaines de stages en entreprise sur deux périodes (une en janvier, une en avril).

DATES : en centre : du 26 septembre au 22 décembre 2023, du 29 janvier au 28 mars 2024, du 23 avril au 16 mai 2024.

En entreprise : du 8 au 27 janvier 2024 et du 2 au 20 avril 2024. Congés du 26 décembre 2023 au 7 janvier 2024

Dans le cadre des journées portes ouvertes, vous travaillerez les 14 et 18 novembre 2023 et les 26 et 27 avril 2024. Récupérations : les 2 et 20 novembre 2023 et 22 avril et 2 mai 2024.

Pour plus d'information sur le CAP sellerie générale :

Fiche RNCP : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=667>

Fiche Carif Oref : <http://www.intercariforef.org/formations/cap-sellerie-generale/certification-21675.html>